

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Côté

<https://www.cadre21.org/membres/71db49a966d43f492a79eaae>

Date d'obtention : 2022-03-01 15:18:15

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'un outil clé en mains. Il a été élaboré en collaboration avec les services de police, le dpcp et les établissements scolaires. Tous les outils y sont pour faire une intervention adéquate.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va modifier la structure de mes interventions. Celles-ci seront mieux encadrées et balisées afin de ne pas nuire aux enquêtes policières, le cas échéant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder dans leurs appareils électroniques, ne pas poser des questions au hasard. Faire des interventions individuelles en tout temps afin de ne pas contaminer leurs versions.